



Solde de tout compte pour une fin de cdd

Par **cya**, le **14/01/2015** à **18:41**

Bonjour, j'aimerais savoir si il y a un délai légal pour recevoir mon solde de tout compte et tout les documents de fin de contrat(attestation assedic, certificat...) sachant que mon contrat est termine depuis le 01/01/2015 a ce jour je n'ai toujours rien et on me dit d'attendre la fin du mois voir le début du mois prochain je ne sait pas quoi faire et si je peut engager des procédures?

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **14/01/2015** à **19:40**

Bonjour,

Pas de délai légal, les documents sont censés être remis le dernier jour de travail. Pour le solde de tout compte, il est admis qu'il ne soit délivré qu'à la période normale de paie.